
 RÉGION NORMANDIE  Cofinancé par l'Union européenne	Code du dispositif : OS5 – M3 – D22-SPO16					
	Objectif stratégique : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie					
	Mission : Favoriser la pratique sportive et encourager la performance					
	INTITULÉ DE L'AIDE : Soutien à l'implantation d'équipements sportifs permettant le développement de nouvelles pratiques					
	Type d'aide :		Subvention			
Schémas, documents-cadres, cofinancements :	<input type="checkbox"/> CPER	<input type="checkbox"/> CPER	<input type="checkbox"/> CPER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> FEDER	<input type="checkbox"/> FSE +	<input type="checkbox"/> FEADER	<input type="checkbox"/> FEAMPA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CONTEXTE / INTRODUCTION *(constats préalables à la création du dispositif)*

Avec plus de 7 600 clubs et 700 000 licences fédérales délivrées en Normandie, le sport représente un levier majeur d'attractivité pour la Normandie et d'animation et de vitalité pour ses territoires. C'est aussi un outil au service de l'épanouissement de la population, de l'inclusion sociale et de l'éducation des jeunes.

Depuis plusieurs années, se développe au sein des clubs, à côté des pratiques traditionnelles, de nouvelles disciplines et de nouvelles façons de pratiquer les sports collectifs, afin notamment de répondre aux attentes des pratiquants et de capter un public nouveau et diversifié.

OBJECTIFS

Afin de répondre au développement de nouvelles pratiques et de sections loisirs au sein des clubs, la Région participe à l'implantation d'équipements sportifs légers.

Ces équipements permettent aux clubs et collectivités locales de proximité de mettre en place de nouvelles formes de pratique répondant aux attentes des licenciés et nouveaux publics.

INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION

REALISATION	RESULTAT	CONTEXTE
Nombre de terrains financés par type de terrain	Nombre de clubs accompagnés par ce biais pour le développement de leurs activités	Nombre de licenciés en Normandie

Le cas échéant : autres types d'indicateurs ou modes de suivi envisagés :

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE

Secteur(s) d'activités concerné(s) : Sport

Type de bénéficiaires (ou porteurs de projet) : collectivités et leurs groupements propriétaires d'infrastructures sportives.

Bénéficiaires finaux : licenciés des clubs et usagers des terrains

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le dossier de demande de subvention doit parvenir à la Région préalablement à tout commencement d'exécution de l'opération.

Les équipements éligibles sont les terrains de football à 5, les terrains de basket-ball 3x3, les terrains de hand 4x4 et les terrains de beach handball.

Les projets doivent répondre aux cahiers des charges fédéraux et avoir obtenu un financement fédéral lorsqu'un fonds fédéral existe.

Le montant de la participation régionale est individualisé et plafonné à 30 000 € et 20 % du coût du projet HT.

La participation minimale du maître d'ouvrage au projet est de 20 %. Une attention particulière est donc portée aux co-financements associés au projet.

Sont concernés en priorité les projets situés dans les villes moyennes et les territoires ruraux.

Les demandes d'aides sont instruites en lien avec les ligues concernées et les co-financeurs sollicités.

MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Le formulaire de demande est accompagné des informations et/ou pièces suivantes :

- une note de présentation de l'opération;
- un projet d'animation de l'équipement ;
- la délibération du Conseil Municipal/Conseil d'Administration/Conseil Communautaire ;
- le plan de financement prévisionnel de l'opération précisant l'origine et le montant des participations financières obtenues ou sollicitées et les courriers de notification des subventions déjà obtenues, le cas échéant ;
- un échéancier des travaux précisant leur date de commencement et leur durée ;
- un RIB
- pour toute personne morale, les noms et prénoms de son ou ses représentants légaux ;
- les engagements pris en matière de communication sur le financement régional (pour les demandes de subvention transmises sous format papier l'annexe à l'article 6-5 «communication»)

Procédure d'instruction du dossier :

- Après réception et analyse du dossier et avant décision par les élus, le service des Sports peut être amené à rencontrer les porteurs du projet pour un complément d'information.
- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région et est suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région ;

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement des subventions régionales en vigueur.

PARTENAIRE(S) DE LA RÉGION *(le cas échéant)*

Fédération Française de Football et Ligue de Normandie de football

Fédération Française de Basket-ball et Ligue de Normandie de basket-ball

Fédération française de Handball et Ligue de Normandie de handball

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices : Assemblée plénière du 20 juin 2022
Commission Permanente du 15 mai 2023

Contacts :

Direction / service : Direction Jeunesse et Sport / Service sport

Chargé de mission sport : Mylène DALIBERT -
mylene.dalibert@normandie.fr

Chargée de gestion : Marie-Laure MENANT –
marie-laure.menant@normandie.fr

Tél. : 02 31 06 89 49